



Inscris-toi maintenant!

DISCRIMINATIONS



Interdit dans les services publics

An.H.

Mis en ligne le 02/02/2010



Une campagne pour sensibiliser les agents wallons et francophones.

Un double trait blanc (symbole d'égalité) qui barre un panneau de sens interdit: c'est le logo, facile à identifier, qu'on trouve depuis lundi dans les administrations, les bus, les écoles et les autres bâtiments publics de la Région wallonne et de la Communauté française. Objectif: sensibiliser les agents des services publics à toutes les formes de discrimination, directe ou indirecte, volontaire ou non. Indirectement, les usagers, et donc les citoyens, seront touchés par cette campagne.

Les ministres de l'Égalité des chances de la Région wallonne, Eliane Tillieux (PS), et de la Communauté française, Fadila Laanan (PS) se sont réjouies lundi du lancement de la campagne "La discrimination s'arrête ici", portée par le Centre pour l'égalité des chances et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Depuis quelques mois, de nouveaux instruments complètent le dispositif fédéral. Ainsi, deux décrets dressent le cadre général de lutte contre la discrimination en Communauté française (décembre 2008) et en Région wallonne (mars 2009). Il restait à les mettre en œuvre. Des protocoles de collaboration ont été conclus avec le Centre et l'Institut. *"La législation antidiscrimination est donc la même aux niveaux fédéral, de la Communauté française et de la Région wallonne"*, souligne Edouard Delruelle, directeur francophone du Centre pour l'égalité des chances(1). Concrètement, il est donc désormais possible d'agir contre toute discrimination commise dans un domaine relevant des compétences communautaires ou régionales, telles que le logement, les médias, la fonction publique, la culture, etc. *"Sur le terrain de l'enseignement, notamment, il y a du pain sur la planche"*, souligne Edouard Delruelle. *"On sait que le racisme existe hélas dans les écoles, même si une récente étude montre que les minorités ethniques s'y sentent bien intégrées"*.

De leur côté, les ministres Laanan et Tillieux préparent des plans "Égalité" pour leurs fonctions publiques. Mme Laanan se dit favorable à une politique de quotas applicables aux organismes publics (comme privés) et souhaite prendre des mesures pour garantir une participation *"équilibrée, si pas égale"* des hommes et des femmes aux décisions publiques. Mme Tillieux met l'accent sur la nécessité d'un screening de l'égalité femmes-hommes dans les fonctions publiques dirigeantes. *"Il faudra rapidement aller plus loin en vérifiant, par exemple, que les postes occupés ne renforcent pas les stéréotypes sexistes: les femmes dans les domaines de l'action sociale; et les hommes dans les matières d'infrastructures, de logistique, etc."*, observe-t-elle.

(1) Sur www.stop-discrimination.be, on retrouve la réglementation en vigueur et les critères sur lesquels se fondent les discriminations interdites: prétendue race, nationalité, couleur de peau ; âge, orientation sexuelle, naissance, état de santé, handicap ; sexe (grossesse, accouchement).

Click Box



Séminaires Trading en bourse

Trader en bourse? Séminaires gratuits sur les



4/4



Entrez votre réaction ici :

Identifiez-vous pour poster votre commentaire :

Identifiant

Mot de passe

Retenir mon mot de passe

Ajouter mon commentaire

En postant un commentaire, je déclare accepter les **conditions générales d'utilisation**.

Pas encore de compte ?

[Créer un compte Ma Libre](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Vos réactions sur "Interdit dans les services publics".

Plus récents d'abord ▼

1 à 6 sur 6 Réactions

1

V.D.V. - Grivegnée
02.02.10 | 09h38

1 vote favorable

[Vous avez voté pour ce commentaire](#)

Le système socialiste ?.

Il faut favoriser le Parti, ensuite il faut payer pour le système des "amis des amis à tous les étages" et les "amis des amis" pourront à leur tour favoriser leurs amis...

Les emplois (et ils sont nombreux) pour les "amis", qu'il faut bien placer quelque part, et à faire payer par l'ensemble de la population.

Clans, baronnies locales, népotisme, cumulars...

C'est la formule de base de la société socialiste en Wallonie depuis des décennies.

Faut-il en vouloir à ceux qui ont fait fortune en Wallonie sur la misère sociale et les plus défavorisés ?.

Discrimination ?.

[Signaler un abus](#)

pater1 - Bruxelles
02.02.10 | 09h32

1 vote favorable

[Voter pour ce commentaire](#)

Et les femmes voilées , ne discriminent elles pas les autochtones en étant visiblement différentes ?

[Signaler un abus](#)

pentatonic - Belgique
02.02.10 | 09h29

[Voter pour ce commentaire](#)

Otez immédiatement ça des écoles!

[Signaler un abus](#)

Martien68 - Belgique

02.02.10 | 09h00

6 votes favorables

Voter pour ce commentaire

c'est aussi valable pour la discrimination anti Belge?

[Signaler un abus](#)

hervebidon - Belgique

02.02.10 | 08h56

1 vote favorable

Voter pour ce commentaire

Ohlala, tous ces skins qui vont flipper a mort sur ce coup la!

[Signaler un abus](#)

R.G.MANAGEMENT - Keerbergen

02.02.10 | 08h29

15 votes favorables

Voter pour ce commentaire

VOILA LE GENRE DE CAMPAGNE qu'il ne faut pas faire:inutile,utilisant l'argent du contribuable à des moments ou il peut mieux servir les citoyens et...ne faisant plaisir à ceux des politiciens qui la lancent!Que ces politiciens s'occupent un peu moins d'eux mêmes et de leur parti et beaucoup plus des véritables problèmes!

[Signaler un abus](#)